

CONTRIBUTIONS POUR VISITES DE CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, D'EXPERTS, PERSONNALITÉS DU MONDE DE LA CULTURE ET OPERATEURS CULTURELS

CANDIDATS ITALIENS ET ÉTRANGERS

Qui peut demander la bourse ?

- Les chercheurs, enseignants, experts, personnalités et opérateurs culturels étrangers et italiens résidant à l'étranger, invités à effectuer un séjour d'étude ou de recherche dans des universités ou des institutions culturelles italiennes ;
- Les chercheurs, enseignants, experts, personnalités et opérateurs culturels italiens et étrangers résidant en Italie depuis au moins deux ans, invités à effectuer un séjour d'étude ou de recherche auprès des institutions universitaires ou culturelles étrangères.

Quel est le montant de la contribution ?

La contribution consiste en un forfait journalier tout compris pour un maximum de 10 jours, dont 250 € par jour pour les séjours jusqu'à cinq jours plus 50 € par jour du sixième au dixième jour de séjour à l'étranger ou en Italie, pour une valeur maximale de 1 500 € par mission. Afin d'encourager la coopération avec certains pays stratégiques et éloignés géographiquement et dont les coûts de transport sont plus élevés, tels que les pays d'Asie, d'Afrique (à l'exclusion de la zone MENA) et des Amériques, des contributions de 350 € par jour pour des séjours allant jusqu'à 5 jours plus 250 € par jour du sixième au dixième jour sont envisagées, pour une valeur maximale de 3.000 € par bénéficiaire. L'administration se réserve le droit de modifier la liste de ces zones.

Pour le décompte, seuls les jours d'activités culturelles et/ou de recherche effectives sont pris en compte.

À qui doit-on envoyer la demande ?

La demande doit être soumise à l'Institut italien de la culture et à l'Unité de coordination pour les IIC (adresse mail dgdp.unic.cap2619@esteri.it). S'il n'y a pas d'Institut italien de culture (IIC) dans le pays de référence, la demande doit être envoyée à la représentation diplomatique et consulaire italienne compétente pour le territoire.

Quels sont les documents à joindre à la demande ?

La demande doit comprendre les documents suivants :

Annexe 1	Déclaration substitutive de certification (voir ci-dessous)
Annexe 2	Lettre de l'université ou de l'institution culturelle italienne/étrangère invitant le demandeur à séjourner en Italie/pays étranger
Annexe 3	Lettre d'acceptation de l'invitation par le demandeur
Annexe 4	Curriculum vitae
Annexe 5	Copie d'un document d'identité valide
Annexe 6	Note d'information sur le traitement des données personnelles signée pour acceptation (voir ci-dessous)

Annexe 7	Formulaire contenant les données personnelles et les coordonnées bancaires du bénéficiaire, à rédiger et à <u>envoyer en format Word uniquement</u> . Les documents enregistrés dans d'autres formats ne seront pas acceptés (voir ci-dessous))
Annexe 8	Certificat de séjour délivré par l'organisation d'accueil
Annexe 9	Rapport final sur l'activité réalisée
Annexe 10	Documents de voyage tels que billets d'avion et cartes d'embarquement

Comment la contribution est-elle versée ?

Les contributions seront versées par virement sur le compte bancaire de la personne concernée.

Est-il nécessaire de préparer un rapport final ?

Les bénéficiaires d'une subvention devront envoyer un rapport sur les activités réalisées au cours de la mission au Bureau auprès duquel ils ont déposé leur demande (IIC ou Représentation)

.

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUBSTITUTIVE DE CERTIFICATION

(art. 46 du décret présidentiel n° 445 du 28 décembre 2000)

Je soussigné(e) , né (e) à

Le...../...../....., résident(e) à

..... (Indiquer l'adresse complète de la résidence).

DECLARE

- être citoyen(ne);
- Être chercheur, enseignant, expert, personnalité culturelle ou operateur culturel ;
- avoir été invité(e) à effectuer une période d'études ou de recherche dans l'université ou l'institution culturelle suivante
basée à ;
- Que cette période se déroulera du ... / ... / au ... / ... / et qu'elle est quantifiable en
(insérer le nombre) ____ de jours d'activité réelle.
- Que ce séjour a lieu aux fins suivantes :
.....
.....
.....
.....
.....
- Être le titulaire du compte courant suivant à utiliser pour le versement de la contribution :
 - ☐ Titulaire du compte courant :
 - ☐ Numero du compte :
 - ☐ Banque :
 - ☐ Code SWIFT/BIC :

Lieu et date

Signature du déclarant

.....

.....

ANNEXE 6

Informations sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, art. 13

Le traitement des données personnelles demandées pour l'introduction de la demande d'assistance au titre du Chap. 2619/7, ainsi que celles ajoutées facultativement par l'intéressé, sera basé sur les principes de légalité, d'équité et de transparence afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques.

À cette fin, conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, art. 13, les informations suivantes sont fournies :

1. Le responsable du traitement des données est le MAECI, qui opère, dans ce cas précis, par l'intermédiaire de l'Unité de coordination des IIC de la Direction Générale de la Diplomatie Publique et Culturelle (adresse postale : MAECI - DGDP, Piazzale della Farnesina 1, 00135 Rome ; tél. 0636915059 ; e-mail : dgdp.unic@esteri.it ; pec : dgdp.unic@cert.esteri.it).
2. Pour toute question ou plainte relative à la protection de la vie privée, la personne concernée peut contacter le Responsable à la protection des données personnelles (DPD) du MAECI (MAECI - DPD, Piazzale della Farnesina 1, 00135 Rome ; tél. 0039 0636911 (standard) ; courrier : rpd@esteri.it ; pec : rpd@cert.esteri.it).
3. Le traitement des données demandées est nécessaire à la participation à cette procédure.
4. La fourniture des données susmentionnées est basée sur le consentement, mais le fait de ne pas fournir ces données rendra la manifestation d'intérêt irrecevable.
5. Le traitement des données sera effectué de manière mixte (manuelle et automatisée) par le personnel spécialement désigné de la DGDP et par la direction du MAECI.
6. Les données personnelles seront communiquées aux organes de contrôle du MAECI et aux personnes habilitées à accéder aux documents conformément à l'article 22 de la loi 241/1990 et à la ss.mm.ii. Les données personnelles et professionnelles du candidat sélectionné seront publiées sur le site institutionnel du MAECI.
7. Les données des candidats non retenus seront conservées pendant 15 ans, sauf en cas de litige en cours, à compter de la date de clôture de la procédure, tandis que, pour des raisons de sécurité juridique, les données du candidat retenu seront conservées indéfiniment.
8. Les personnes intéressées peuvent demander l'accès et la rectification de leurs données personnelles. Conformément à la réglementation en vigueur et sans préjudice des conséquences éventuelles sur la participation à cette procédure publique, elles peuvent également demander l'effacement de ces données, ainsi que la limitation du traitement ou l'opposition au traitement. Dans les cas susmentionnés, les parties intéressées doivent présenter une demande spécifique à l'unité indiquée au point 1, en informant le RPD du MAECI.
9. Si elles estiment que leurs droits à la vie privée ont été violés, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès du DPD de la MAECI. Si elle n'est pas satisfaite de la réponse, elle peut saisir l'autorité italienne de protection des données (adresse : Piazza Venezia 11, 00187 Rome, tél. 0039 06696771 (standard), e-mail : garante@gdpd.it, pec : protocollo@pec.gdpd.it).

Lieu et date

*Signature pour la reconnaissance et l'acceptation
du traitement de vos données*

.....

.....

ANNEXE 7

DONNEES PERSONNELLES

- ☐ PRENOM :
- ☐ NOM :
- ☐ LIEU DE NAISSANCE :
- ☐ DATE DE NAISSANCE :
- ☐ ADRESSE DE RESIDENCE :
- ☐ CODE FISCAL (SI VOUS ÊTES CITOYEN ITALIEN):

COORDONNÉES BANCAIRES

- ☐ Titulaire du compte courant :
- ☐ IBAN :
- ☐ BIC/SWIFT:.....
- ☐ Banque :